

15h - Le surendettement

Vous êtes considéré être dans une situation de surendettement dans les cas suivants :

- vous avez accumulé des dettes non professionnelles et vos ressources ne vous permettent plus de faire face aux remboursements,
- des circonstances imprévisibles affectant vos revenus (chômage, divorce, maladie, accident, décès du conjoint...) ont gravement déséquilibré votre budget et vous ne pouvez plus faire face à vos engagements.

Face à cette situation et pour envisager des solutions adaptées, vous pouvez saisir la commission de surendettement de votre département.

Pour aller plus loin :

Annexe « formulaire cerfa n°13594*01: déclaration de surendettement »

Annexe « formulaire cerfa n°51228#01: notice explicative de la déclaration de surendettement »

15h - Le surendettement

La situation de surendettement se caractérise par l'impossibilité pour une personne physique de bonne foi, de faire face à ses dettes et aux engagements contractés. Une procédure est organisée pour trouver des solutions adaptées à ces situations.

I. Qu'est ce que le surendettement ?

La situation de surendettement se caractérise par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles. Elle s'apprécie en prenant en compte l'ensemble des dettes non professionnelles de la personne ou de la famille et l'ensemble des ressources, quelle que soit leur origine.

Lorsque les ressources le permettent, des mesures de traitement peuvent être prescrites devant la commission de surendettement des particuliers (élaboration du plan conventionnel, mesures recommandées, moratoire et effacement partiel des dettes).

En revanche, lorsque le débiteur se trouve dans une situation irrémédiablement compromise, il peut solliciter l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel.

II. Quelles sont les personnes concernées ?

Par principe, la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers est réservée aux personnes physiques de bonne foi de nationalité française, ou aux personnes étrangères domiciliées en France. Sont également concernées les personnes de nationalité française domiciliées hors de France qui ont contracté des dettes non professionnelles auprès de créanciers établis en France.

III. Comment saisir la commission de surendettement ?

La commission de surendettement a pour mission de traiter la situation de surendettement des personnes physiques.

Elle est chargée de proposer des solutions d'apurement des dettes et de fixer le montant du minimum de ressources qui doit rester à la disposition du ménage surendetté pour faire face aux dépenses de la vie courante.

La procédure est engagée à la demande du débiteur.

Un dossier est à remplir au moyen du formulaire cerfa. Il doit être accompagné des pièces justificatives prévues par le formulaire cerfa et d'une lettre signée ayant pour vocation d'expliquer les raisons du surendettement et de présenter la situation actuelle.

Le dossier est à remettre à l'agence de la Banque de France de votre département

La saisie de la commission de surendettement emporte inscription de la personne au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP)

La commission examine la recevabilité de la demande tant du point de vue de la bonne foi du demandeur que de sa situation de surendettement.

Si la situation apparaît comme « irrémédiablement compromise », la commission, après avoir convoqué le débiteur et obtenu son accord, saisit le juge de l'exécution afin d'ouvrir une procédure de rétablissement personnel.

Une lettre recommandée avec accusé de réception est adressée au débiteur pour l'informer de la recevabilité de son dossier.

En cas de refus, le débiteur ou l'un de ses créanciers peut exercer un recours contre la décision de la commission devant le juge de l'exécution dans les 15 jours suivant la notification de la décision de la commission.

IV. Quelles sont les solutions envisageables ?

1/ Plan conventionnel de redressement

La commission tente de concilier les parties afin d'élaborer un plan conventionnel de redressement. Pour cela, elle dresse l'état d'endettement du débiteur qui est tenu de lui déclarer les éléments actifs et passifs de son patrimoine. Elle peut faire procéder à des enquêtes sociales.

Lorsqu'un accord est trouvé entre le débiteur et ses principaux créanciers, un plan conventionnel de redressement est conclu entre les parties. Ce plan peut notamment comprendre :

- le report ou le rééchelonnement des paiements de dettes,
- une remise de dettes,
- la réduction ou la suppression du taux d'intérêt,

Il doit être obligatoirement laissé une part de ressources minimale.

2/ La recommandation de mesures de redressement

En cas d'échec de la conciliation autour d'un plan conventionnel, la commission va procéder à l'élaboration de « recommandations de mesures de redressement » soumises au contrôle du juge de l'exécution. Il s'agit d'imposer des mesures au débiteur surendetté et à ses créanciers, sous le contrôle du juge.

Cette 2^{ème} phase est mise en œuvre à la seule demande de la personne en situation de surendettement dans les 15 jours qui suivent l'échec de la conciliation.

Quatre recommandations sont possibles :

- le rééchelonnement de la dette sur 8 ans maximum,
- l'imputation des paiements d'abord sur le capital,
- la prévision d'un intérêt à un taux réduit,
- la suspension (ou moratoire) des dettes autres qu'alimentaires pendant 2 ans maximum.

3/ La procédure de rétablissement personnel

Lorsque la situation du débiteur de bonne foi est irrémédiablement compromise, il peut solliciter l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel.

La situation est irrémédiablement compromise lorsqu'il y a impossibilité manifeste de mettre en œuvre une mesure de droit commun de traitement du surendettement (plan conventionnel, mesures recommandées, moratoire et effacement partiel des dettes).

La procédure de rétablissement personnel peut être ouverte à tout moment, dès lors que le dossier a été jugé recevable, y compris en cours d'exécution d'un plan conventionnel ou de recommandations.

Lorsqu'au cours de l'instruction de la demande, la commission de surendettement constate que le débiteur est dans une situation irrémédiablement compromise, elle saisit le juge pour l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel.

Si, en cours d'exécution d'un plan conventionnel ou de recommandations, la situation devient irrémédiablement compromise, le débiteur peut saisir la commission de surendettement afin de bénéficier d'une procédure de rétablissement personnel.

Si, au terme d'un délai de 9 mois à compter du dépôt du dossier devant la commission, celle-ci n'a pas décidé de son orientation, le débiteur peut saisir le juge afin qu'il ouvre une procédure de rétablissement personnel.

Au terme de l'instruction, le juge peut prononcer la liquidation judiciaire du patrimoine personnel du débiteur ou la clôture pour insuffisance d'actif.

Il peut également établir un plan de redressement prévu par la procédure de surendettement de droit commun si la liquidation peut être évitée.

Textes de référence :

Articles L.330-1 et suivants du code de la consommation

Pour en savoir plus

<http://www.service-public.fr/>

COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

Code de la consommation - Livre III - Titre III

DÉCLARATION DE SURENDETTEMENT

Cachet du secrétariat de la commission compétente

AVEZ-VOUS DÉJÀ DÉPOSÉ UN DOSSIER ?

OUI NON

SI OUI, indiquez :

N° du dossier précédent

Lieu du dépôt

Fournir la copie du plan ou des mesures recommandées

À RETOURNER COMPLÉTÉ À L'ADRESSE INDIQUÉE CI-DESSUS.

ÉTAT CIVIL DU DÉBITEUR ET DU CODÉBITEUR

Débiteur :

Madame Mademoiselle Monsieur

DÉPT COMMUNE

Codébiteur :

Madame Mademoiselle Monsieur

DÉPT COMMUNE

Nom

Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays, si commune de naissance à l'étranger

Pour les couples mariés, Madame, si vous souhaitez conserver votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ci-contre

Joindre obligatoirement la (les) photocopie(s) de votre (vos) pièce(s) d'identité

ADRESSE

N° Type et nom de la voie
Code postal Commune Pays
Téléphone personnel Portable
Téléphone professionnel
Adresse courriel @

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-après. Je suis informé que toute fausse déclaration, toute remise de documents inexactes, toute dissimulation de biens peut me priver du bénéfice de la procédure de traitement du surendettement.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations figurant en page 8.

Fait à le

Signatures : du débiteur du codébiteur du représentant légal (éventuellement)

SITUATION DE FAMILLE ACTUELLE

			Date
▪ Marié(e) avec ou sans contrat (1)	<input type="checkbox"/>	Depuis le	<input type="text"/>
▪ Concubin(e)	<input type="checkbox"/>		
▪ Pacsé(e)	<input type="checkbox"/>	Pacs du	<input type="text"/>
▪ Divorcé(e)	<input type="checkbox"/>	Jugement du	<input type="text"/>
▪ Séparé(e)	<input type="checkbox"/>	Depuis le	<input type="text"/>
▪ Célibataire	<input type="checkbox"/>		
▪ Veuf (ve)	<input type="checkbox"/>	Depuis le	<input type="text"/>
▪ Autre	<input type="checkbox"/>	Précisez	<input type="text"/>

(1) Rayer la mention inutile

Joindre selon la situation : copie du jugement de divorce, de l'ordonnance de non-conciliation, du contrat de mariage

PERSONNES À CHARGE

Nom, prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Situation scolarité, activité professionnelle, apprentissage, chômage, invalidité, retraite...
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Joindre une copie du livret de famille et un justificatif de la situation des personnes à charge (de plus de 16 ans)

LOGEMENT

	Débiteur	Codébiteur		Débiteur	Codébiteur
▪ Locataire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	▪ Occupant à titre gratuit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	▪ Sans domicile fixe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Hébergé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	▪ En maison de retraite ou spécialisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Joindre un justificatif correspondant à votre situation

PROFESSION

	Débiteur	Codébiteur
Profession *	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Situation actuelle	Depuis le	Depuis le
▪ Salarié en CDI	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>
▪ Salarié en CDD	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>
▪ Salarié intérimaire	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>
▪ Congé maladie longue durée	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>
▪ Congé parental	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>
▪ Chômeur	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>
▪ Sans activité	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>
▪ Étudiant	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>
▪ Invalide	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>
▪ Retraité	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> <input type="text"/>

* En cas de chômage ou de cessation d'activité, précisez votre profession antérieure ou votre qualification professionnelle

RESSOURCES MENSUELLES

	Débiteur	Codébiteur
▪ Salaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Allocation chômage	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Revenu des professions non salariées	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Indemnités journalières	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Rente accident du travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Retraite/Autres pensions	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Allocation logement/APL	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Prestations familiales	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Pension alimentaire reçue	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Pension d'invalidité	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Allocation adulte handicapé	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Allocation spécifique solidarité	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Revenu minimum d'insertion (ou d'activité)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Revenus des valeurs et capitaux mobiliers	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Revenus fonciers	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ Autres ressources et prestations (précisez)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Joindre un justificatif de toutes vos ressources

PATRIMOINE

	Débiteur		Codébiteur	
Aucun patrimoine :	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Patrimoine immobilier :	Valeur estimée en €	Prêt en cours	Valeur estimée en €	Prêt en cours
▪ Résidence principale	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Résidence secondaire	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Autres (terrains, locaux, garages...)	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Épargne :				
▪ Épargne bancaire (livret, valeurs mobilières, etc.)	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
▪ Plan épargne entreprise	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
▪ Participation, intéressement	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
▪ Assurance-vie	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Autres biens de valeur : (précisez)				
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

Véhicules (automobiles, motos)			Débiteur		Codébiteur	
Marque	Modèle	Année de 1 ^{re} mise en circulation	Valeur estimée en €	Prêt en cours	Valeur estimée en €	Prêt en cours
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

Joindre selon la situation : copie d'une estimation des biens immobiliers, de la carte grise du (des) véhicule(s), relevé des comptes épargne ou assurance-vie

VOUS ÊTES CAUTION

Personne que vous avez cautionnée	Date de mise en jeu	Montant réclamé	Créancier bénéficiaire
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▪ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Joindre une copie du justificatif du montant réclamé en tant que caution

CHARGES COURANTES MENSUELLES

	Montant mensuel en €	Sommes impayées en €	Nom et adresse des créanciers	Faites-vous l'objet de poursuites ? Si oui, lesquelles ?
▪ Loyer				
▪ Charges locatives/ de copropriété				
▪ Frais maison de retraite/ maison spécialisée				
▪ Impôt sur le revenu				
▪ Taxe d'habitation				
▪ Taxe foncière				
▪ Électricité				
▪ Gaz				
▪ Eau				
▪ Chauffage (hors électricité et gaz)				
▪ Téléphonie-internet				
▪ Transport				
▪ Assurance (habitation, auto, moto...)				
▪ Assurance individuelle/ mutuelle				
▪ Cantine scolaire				
▪ Frais de garde				
▪ Frais scolaires (primaire, secondaire, études sup.)				
▪ Pension alimentaire versée				
▪ Frais médicaux				
▪ Autres charges (précisez) :				

Joindre une copie du justificatif de toutes les charges que vous avez complétées avec l'adresse du (des) créancier(s), des montants impayés, de votre avis d'imposition, de votre dernière déclaration de revenus, des actes d'huissiers

ÉTAT DE VOTRE ENDETTEMENT

A : emprunts auprès des établissements de crédit : construction, acquisition de logement, location avec option d'achat,

B : découverts bancaires

A : EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		N° du prêt, de la carte ou du compte	Objet du prêt	Montant emprunté	Taux effectif global
Nom et adresse des créanciers					
Crédits immobiliers					
1 ■					
2 ■					
3 ■					
4 ■					
Crédits à la consommation remboursables par échéances					
5 ■					
6 ■					
7 ■					
8 ■					
9 ■					
10 ■					
11 ■					
Crédits « Revolving »					
12 ■					
13 ■					
14 ■					
15 ■					
16 ■					
17 ■					
18 ■					
B : DÉCOUVERTS BANCAIRES					
Nom et adresse des créanciers		N° du compte	Découvert autorisé OUI/NON	Montant autorisé	
19 ■					
20 ■					
21 ■					
22 ■					

Joindre un justificatif avec l'adresse du (des) créancier(s) de toutes les dettes déclarées

BANCAIRE OU FINANCIER

prêts pour achat de voiture, de meubles, d'électroménager, prêts personnels, autres crédits à la consommation, cartes

Montant de la mensualité	Durée en mois	Date d'octroi	Capital restant dû	Montant impayé	Montant exigible	Faites-vous l'objet de poursuites ? Si oui, lesquelles ?	
Crédits immobiliers							
							1
							2
							3
							4
Crédits à la consommation remboursables par échéances							
							5
							6
							7
							8
							9
							10
							11
Crédits « Revolving »							
							12
							13
							14
							15
							16
							17
							18
							19
							20
							21
							22

ci-dessus et les relevés bancaires des 3 derniers mois de tous vos comptes

ÉTAT DE VOTRE ENDETTEMENT

(anciens bailleurs, commerçants, entrepreneurs,

A : dettes envers un créancier non bancaire (hors chèques impayés)

B : dettes envers un créancier non bancaire (chèques impayés)

A : DETTES ENVERS UN CRÉANCIER NON BANCAIRE HORS CHÈQUES IMPAYÉS

Nom et adresse

Objet
de la dette

Montant
emprunté

Taux

Prêt employeur, famille, amis

1 ■				
2 ■				
3 ■				
4 ■				
5 ■				

Anciens bailleurs, commerçants, entrepreneurs, prestataires de services, autres

6 ■				
7 ■				
8 ■				
9 ■				
10 ■				
11 ■				
12 ■				
13 ■				
14 ■				

B : CHÈQUES IMPAYÉS

Nom et adresse du bénéficiaire

Établissement sur lequel
le chèque a été émis

Date d'émission
du chèque

15 ■			
16 ■			
17 ■			
18 ■			
19 ■			
20 ■			
21 ■			
22 ■			

Joindre un justificatif avec l'adresse du (des) créancier(s)

AUPRÈS DES CRÉANCIERS NON BANCAIRES

prestataires de services, employeur, famille, amis...)

Montant de la mensualité	Durée en mois	Date d'octroi	Montant restant dû	Montant impayé	Faites-vous l'objet de poursuites ? Si oui, lesquelles ?
<i>Prêt employeur, famille, amis</i>					
					1
					2
					3
					4
					5
<i>Anciens bailleurs, commerçants, entrepreneurs, prestataires de services, autres</i>					
					6
					7
					8
					9
					10
					11
					12
					13
					14
					15
					16
					17
					18
					19
					20
					21
					22

de toutes vos dettes déclarées ci-dessus

CAUSES DU SURENDETTEMENT

Quelle est, à votre avis, la cause principale du dépôt de votre dossier de surendettement ?

- | | | | |
|---------------------------------|--------------------------|---|--------------------------|
| ▪ Licenciement, chômage | <input type="checkbox"/> | ▪ Décès d'un membre de la famille | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Maladie, accident, invalidité | <input type="checkbox"/> | ▪ Baisse ou insuffisance des ressources | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Séparation, divorce | <input type="checkbox"/> | ▪ Autres | <input type="checkbox"/> |

Précisez

SI UN TRAVAILLEUR SOCIAL VOUS ASSISTE DANS VOTRE DÉMARCHE

J'autorise le secrétariat de la commission de surendettement à adresser la copie des courriers relatifs au traitement de mon dossier au travailleur social dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Nom, prénom du travailleur social

Adresse

Numéro de téléphone

Signature du débiteur :

Signature du codébiteur :

Toutes les informations de ce dossier permettront à la commission d'apprécier si votre situation justifie l'ouverture d'une procédure de surendettement. Elles pourront être vérifiées auprès de vos créanciers et des administrations. Des renseignements complémentaires pourront vous être demandés.

En signant cette déclaration, vous acceptez que l'ensemble des informations qu'elle contient (à l'exception des numéros de téléphone) soient portées à la connaissance de vos créanciers et vous vous engagez à vous abstenir de tout acte susceptible d'aggraver votre situation financière.

Le dépôt de la présente déclaration et le résultat de la procédure pourront être portés à la connaissance des organismes publics compétents en matière d'aide au logement.

Le dépôt de votre déclaration ne vous dispense pas du paiement de vos dettes. Dans la mesure de vos capacités, essayez de ne pas interrompre vos remboursements.

La gestion de votre dossier de surendettement fait l'objet d'un traitement automatisé. Les destinataires des données à caractère personnel vous concernant sont vos créanciers et les Tribunaux d'instance et de grande instance. Les relations entre le secrétariat de la commission et ces destinataires pourront donner lieu à des échanges informatisés.

Dès l'enregistrement de ce dossier vous ferez l'objet d'une inscription au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) géré par la Banque de France, conformément aux dispositions de l'article L.333-4 du Code de la consommation. Le FICP a pour finalité l'information des établissements de crédit dans le cadre de l'octroi et de la gestion des crédits. Les catégories de destinataires des données à caractère personnel vous concernant sont les établissements de crédit.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès des unités du réseau de la Banque de France et de ses bureaux d'accueil et d'information.

✂

ÉTAT DES DETTES FISCALES NON PROFESSIONNELLES

Débiteur :

Nom
Nom de naissance
Prénom(s)
Date de naissance
Adresse

Codébiteur :

Pour les couples mariés, Madame, si vous souhaitez conserver votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ci-contre

Nature de l'impôt (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière...)	Année d'imposition	Lieu d'imposition	Montant de l'impôt	Centre des impôts compétent	Trésorerie compétente
■					
■					
■					
■					
■					
■					
■					
■					
■					
■					
■					
■					
■					
■					
■					

Toute fausse déclaration peut vous priver du bénéfice de la procédure de traitement du surendettement.

Date

Signature du débiteur :

Signature du codébiteur :

--

Numéro de dossier :

(réservé au secrétariat de la commission)

Notice explicative

COMMENT REMPLIR VOTRE IMPRIMÉ

Il est indispensable que cet imprimé soit rempli avec soin, de manière aussi complète que possible. À cet effet, vous pouvez vous faire aider par un travailleur social ou toute autre personne de votre choix.

Il convient de joindre à l'imprimé des **PHOTOCOPIES** des pièces justificatives mentionnées dans chaque rubrique concernée. Conservez vos originaux, ils peuvent vous être utiles par ailleurs.

Il est également important de joindre une lettre signée exposant clairement et rapidement votre situation (motif de votre surendettement, changement éventuel de votre situation dans un proche avenir...). À titre d'exemple et pour vous aider à rédiger ce document, un modèle est joint à cette notice*.

Tout changement dans votre situation doit être signalé à la commission le plus rapidement possible.

Certains courriers vous seront adressés en recommandé. Il est important que vous en preniez connaissance dans les meilleurs délais.

Nous vous précisons également que la procédure est gratuite.

Nous attirons votre attention sur le fait que le dépôt d'un dossier de surendettement :

- ne vous dispense pas du paiement de vos dettes. Dans la mesure de vos moyens financiers, essayez de ne pas interrompre vos remboursements ;
- ne vous protège pas automatiquement des poursuites engagées contre vous par vos créanciers ;
- vous engage à ne pas contracter de nouveaux emprunts et à ne pas utiliser les cartes de crédit ou les réserves d'argent mises à votre disposition ;
- implique de ne pas favoriser un créancier, notamment en vendant certains de vos biens à son profit, au détriment des autres créanciers ;
- entraîne votre inscription au Fichier national des Incidents de remboursements des Crédits aux Particuliers (FICP) qui peut être consulté par tous les établissements de crédit.

PAGE 1 – ÉTAT CIVIL DU DÉBITEUR ET DU CODÉBITEUR

- Rubrique « débiteur » : indiquez l'état civil du demandeur ;
- Rubrique « codébiteur » : indiquez l'état civil de la personne qui doit régler, avec le débiteur, une ou plusieurs dettes recensées dans la déclaration de surendettement.

Vous devez indiquer vos nom, prénoms, date et lieu de naissance sur le dossier et joindre la photocopie d'un justificatif d'identité en cours de validité :

- carte nationale d'identité ;
- autre document délivré par une administration publique, comportant vos nom, prénoms, date et lieu de naissance, une photographie récente et votre signature (passeport, carte de séjour, permis de conduire...).

* Ce document est également disponible sur le site www.service-public.fr, rubrique [Achat, argent](#) > [Surendettement](#) > [Saisir la commission de surendettement](#) > Comment saisir la commission de surendettement ?

PAGE 1 – ADRESSE

Nous vous conseillons très vivement de nous communiquer un numéro de téléphone (même si ce numéro est sur liste rouge) où nous pourrions facilement vous joindre dans la journée. Cela nous permettra, en cas de besoin, de vous contacter rapidement et en toute confidentialité.

Les numéros de téléphone que vous nous communiquez sont réservés à l'usage du secrétariat de la commission et ne seront jamais divulgués à vos créanciers.

PAGE 3 – RESSOURCES

Vous devez fournir la photocopie des **3 DERNIERS JUSTIFICATIFS** de vos ressources. Selon le cas, il s'agit de :

- bulletins de salaire ou de pension de retraite ;
- attestations ASSEDIC ;
- avis de versement des indemnités de Sécurité sociale (en cas de maladie ou d'arrêt de travail) ;
- notifications de la CAF sur lesquelles figurent les allocations logement et les prestations familiales (Allocation adulte handicapé, RMI...).

Vous devez également fournir la photocopie, le cas échéant, des documents suivants :

- jugement de divorce sur lequel figure le montant de la pension alimentaire ;
- avis de versement des revenus de vos placements ;
- contrat de bail des biens pour lesquels vous percevez des loyers ;
- etc.

PAGE 4 – VOUS ÊTES CAUTION

Vous êtes caution lorsque vous vous êtes engagé à rembourser les sommes dues à une banque si l'emprunteur n'y parvient pas lui-même.

Vous êtes également caution lorsque vous vous êtes engagé à régler les loyers dus à un propriétaire, même si vous ne résidez pas dans le logement, lorsque le locataire n'y parvient pas lui-même.

Vous devez donc renseigner cette rubrique lorsqu'un créancier vous a déjà réclamé le paiement des sommes dues par la personne que vous avez cautionnée.

La « date de mise en jeu » correspond à la date à laquelle le paiement a été réclamé par le créancier à la caution.

PAGE 5 – CHARGES COURANTES MENSUELLES

Les rubriques de cette page doivent être remplies même si vous n'avez pas de retard dans les paiements ; le cas échéant, vous pouvez faire apparaître la mention « Néant » au regard de certaines rubriques. Les données que vous communiquez sur cette page permettent d'établir votre budget mensuel.

Les charges non mensuelles doivent être converties en charges mensuelles.

PAGES 6A ET 6B – ÉTAT DE VOTRE ENDETTEMENT BANCAIRE OU FINANCIER

Vous devez remplir très soigneusement cette partie qui servira à établir votre endettement et servira de base de référence pour négocier vos dettes avec vos créanciers. Pour que votre dossier puisse être traité dans les meilleurs délais, il est indispensable de déclarer tous vos crédits et toutes vos dettes, y compris celles faisant l'objet d'une saisie et celles qui ne présentent pas de retard.

Capital restant dû

- Il figure sur l'échéancier qui a dû vous être remis par vos créanciers.
- Cette rubrique ne doit pas être renseignée lorsque votre créancier vous réclame le paiement immédiat de la totalité des sommes qu'il vous a prêtées. Dans ce cas, il convient de servir la rubrique « Montant exigible ».

Montant impayé

- Vous devez indiquer dans cette rubrique les retards de paiement que vous pouvez avoir dans le remboursement de vos emprunts.
- Cette rubrique ne doit pas être renseignée lorsque votre créancier vous réclame le paiement immédiat de la totalité des sommes qu'il vous a prêtées. Dans ce cas, il convient de servir la rubrique « Montant exigible ».

Montant exigible :

- Cette rubrique doit être renseignée lorsque votre créancier vous réclame, à la suite de retards dans vos remboursements, le paiement immédiat de la totalité des sommes dues.

PAGES 7A et 7B – ÉTAT DE VOTRE ENDETTEMENT AUPRÈS DES CRÉANCIERS NON BANCAIRES

Vous devez indiquer dans cette rubrique les montants des retards de paiement que vous pouvez avoir dans le remboursement de vos emprunts.

Ne doivent pas être déclarées sur ces pages, les sommes impayées correspondant aux charges courantes que vous devez indiquer à la page 5.

En revanche, vous devez y faire figurer notamment les sommes que vous avez pu emprunter auprès de créanciers non bancaires (famille, amis, employeurs...).

Anciens bailleurs

- Vous renseignerez cette rubrique lorsque, après avoir déménagé, vous devez encore de l'argent au propriétaire qui vous avait loué votre logement précédent.
- Si vous avez des retards dans le paiement de vos loyers actuels, vous devez remplir la page 5, rubrique « Loyer ».

Chèques impayés

- Vous indiquerez sous cette rubrique le montant des chèques impayés correspondant à des dettes qui n'ont pas été déclarées à d'autres titres. Afin de pouvoir traiter les dettes correspondantes, il est nécessaire d'indiquer les coordonnées exactes des bénéficiaires ou éventuellement du cabinet de recouvrement.

NB – En pages 6B, 7A et 7B, les cases hachurées n'ont pas à être servies.

Comment saisir la commission

Exemple de modèle de lettre

Secrétariat de la commission de surendettement de (département)

Banque de France de (ville)

(adresse)

Je, soussigné (noms, prénoms) demeurant à (adresse et téléphone)

demande à bénéficier de la procédure de traitement des situations de surendettement prévue aux articles L331-1 et suivants du code de la consommation.

Cette demande est justifiée par le fait que je ne peux faire face à mes dettes.

(Décrire ici votre situation familiale, les dettes, vos ressources et vos biens).

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire utile à l'instruction de mon dossier.

Fait à... le...

(signature)